

Regard sur la défavorisation à Montréal



CSSS
du Sud-Ouest
—Verdun (603)

SÉRIE 1

Une réalisation de l'équipe Surveillance
du secteur Planification, orientations et évaluation
de la Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

RÉDACTION

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance
Carl Drouin, coordonnateur - équipe Surveillance
Christiane Montpetit, agente de recherche - équipe Surveillance

AVEC LA COLLABORATION DE

Éric Litvak, médecin-conseil - Planification, orientations et évaluation

CARTOGRAPHIE, INFOGRAPHIE ET MISE EN PAGE

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur soutien
et leurs commentaires aux différentes étapes de la réalisation de cette publication :

Dans les CSSS : Gilles Beauchamp (605), Line Bégin (606), Rémi Berthelot (604),
Agnès Boussion (613), Gilles Dubois (603), Denise Fortin (613), Mario Gagnon (606),
Jean-François Labadie (611), Sylvain Larouche (612), Christian Paquin (607), Richard
Perreault (604), Sylvie Simard (609)

À la Direction de santé publique : Sadoune Aït Kaci Azzou, Deborah Bonney, Lise
Chabot, Danièle Dorval, Jean Gratton, Sylvie Lavoie, James Massie, Sylvie Provost

Au Carrefour montréalais d'information sociosanitaire : Marc Bourguignon

À l'Institut national de santé publique du Québec : Denis Hamel

Au Centre de recherche Léa-Roback : Éric Robitaille

© Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-89494-675-6 (ensemble)

ISBN 978-2-89494-676-3 (série 1) (version imprimée)

ISBN 978-2-89494-677-0 (série 1) (version PDF)

Prix : 5 \$

la défavorisation à Montréal

CSSS du Sud-Ouest—Verdun

Ce document présente un portrait de la défavorisation sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Sud-Ouest—Verdun. Il fait partie d'une première série de 13 documents : un pour la région sociosanitaire de Montréal dans son ensemble et 12 portraits présentant la situation de chaque CSSS montréalais¹. Ces portraits s'adressent principalement aux décideurs, aux gestionnaires et aux intervenants du réseau local de la santé. Ce sont toutefois des outils qui peuvent être utilisés par toute organisation intéressée à mieux desservir les populations défavorisées.

La démarche présentée ici tire parti de l'indice de défavorisation de 2001, développé pour l'étude des inégalités sociales de santé². Elle vise une connaissance plus fine de l'ampleur et de la répartition des disparités sociales et matérielles au sein des territoires des CSSS et de leurs territoires constituants (CLSC, voisinages). L'étude permet aussi de faire ressortir les particularités de chaque territoire en le comparant aux autres et à la situation montréalaise en général. Couplés ultérieurement à des données d'enquête sur l'état de santé ou à des données sur l'offre et l'utilisation des services de santé, les portraits de défavorisation pourront faciliter la gestion, la planification et le suivi des programmes et services de façon à ce qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des populations démunies.

Pourquoi surveiller la défavorisation ?

La santé et le bien-être de la population sont au cœur de la préoccupation des CSSS. Pour que leurs actions aient une réelle portée, les décideurs doivent s'appuyer sur des données traduisant le mieux possible la réalité de leur territoire. Au-delà des informations portant sur l'état de santé de leur population, la connaissance des déterminants de la santé et de leur distribution géographique est également cruciale pour mieux cibler les interventions, en particulier celles visant les groupes vulnérables.

Parmi les déterminants de la santé, l'importance des facteurs socioéconomiques ne fait plus de doute. Au Québec, l'indice de défavorisation est de plus en plus utilisé pour caractériser les conditions de vie des populations locales (Pampalon et Raymond, 2000). Il permet de mesurer le degré de défavorisation selon deux composantes distinctes et complémentaires :

- ☐ *une composante matérielle*, qui reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante ; et
- ☐ *une composante sociale*, qui souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté.

La pertinence de l'indice a été démontrée à travers de récentes études ayant permis d'associer le niveau de défavorisation à diverses mesures d'état de santé : espérance de vie en santé, mortalité par cancer, traumatismes, difficultés vécues par les jeunes, utilisation des services de santé et services sociaux³. Il s'avère en outre particulièrement utile pour étudier la distribution géographique de la défavorisation au sein des CSSS du fait qu'il est attribué à de petites unités spatiales.

Un portrait pour chaque CSSS

- ☐ *La défavorisation sociale ou matérielle se concentre-t-elle davantage sur mon territoire qu'ailleurs à Montréal ?*
- ☐ *Existe-t-il des écarts dans le profil de défavorisation des différents territoires composant mon CSSS ?*
- ☐ *Combien de personnes de mon CSSS vivent dans des secteurs caractérisés par des conditions de défavorisation plus ou moins favorables ?*
- ☐ *La population de mon CSSS est-elle caractérisée par un profil de conditions sociales et matérielles particulier ?*

Chaque document vise à répondre à ces questions. Il illustre, à l'aide de graphiques et de cartes, la situation de défavorisation au sein du CSSS concerné. Cela est fait en comparant le CSSS à l'ensemble de la région sociosanitaire de Montréal (section II) ainsi qu'en illustrant les écarts au sein du CSSS (sections III et IV).

Tout au long du document, la lecture est aussi facilitée par des notes qui guident l'interprétation des figures et par de courtes descriptions des résultats. Avant de débiter, le lecteur est invité à parcourir la section « Comprendre l'indice de défavorisation » (section I) qui lui permettra de saisir les méthodes employées dans le document.

1. La série de documents est disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.santepub-mtl.qc.ca>.
2. L'indice de défavorisation basé sur le recensement de 2006 ne sera pas disponible avant 2009. Nous avons choisi de développer et valider la méthode avec les données de 2001 afin de mieux exploiter ensuite celles de 2006 et pouvoir comparer les territoires dans le temps.
3. Voir Bonneau et autres, 2001 ; Pampalon, 2002 ; Philibert et autres, 2002 ; Hamel et Pampalon, 2002 ; Dupont, Pampalon et Hamel, 2004.

I. Comprendre l'indice de défavorisation

Définition de la défavorisation

Le concept de défavorisation vise à caractériser un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation (Townsend, 1987).

Composition de l'indice

L'indice de défavorisation utilisé dans ce document mesure deux composantes importantes – l'une matérielle, l'autre sociale – de l'environnement dans lequel vit un individu. En effet, les conditions de vie des individus peuvent être marquées tant par la pauvreté économique que par une certaine fragilité du réseau social en raison d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule¹. Parfois les deux composantes sont étroitement imbriquées, la fragilité du réseau social entraînant des difficultés économiques, et vice-versa.

	Matérielle	Sociale
Signification	Reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante	Souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté
Indicateurs	- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires - Proportion de personnes occupant un emploi - Revenu moyen par personne	- Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage - Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves - Proportion de familles monoparentales

Chacune des composantes de cet indice est construite à partir de trois indicateurs socioéconomiques issus du recensement de 2001. C'est ce qui permet d'accorder à chaque aire de diffusion (AD)² du Québec une valeur de défavorisation matérielle et une valeur de défavorisation sociale (Pampalon et Raymond, 2000).

1. Les personnes seules et les familles monoparentales constituent deux des cinq groupes les plus à risque de pauvreté persistante au Canada et dans ses grandes métropoles (Hatfield, 2004). À Montréal, parmi les personnes seules, les femmes âgées présentent un taux de pauvreté fort élevé (Conseil canadien de développement social, 2007).
2. L'aire de diffusion est la plus petite unité géostatistique issue du recensement pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Il s'agit d'un petit territoire composé d'un ou plusieurs pâtés de maisons contigus regroupant de 400 à 700 personnes.

La zone de référence : des mesures de défavorisation adaptées aux territoires couverts

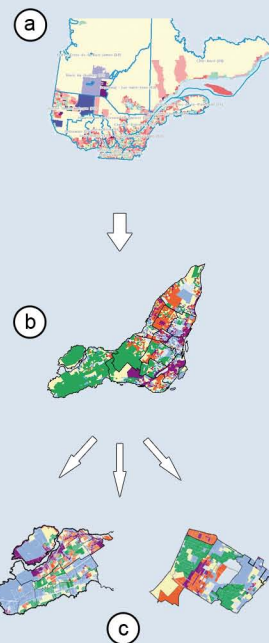
Les valeurs de défavorisation matérielle et sociale de chaque aire de diffusion (AD) du Québec sont habituellement classées en quintiles, c'est-à-dire en cinq classes comprenant chacune 20 % de la population. C'est ainsi que les niveaux de défavorisation des AD peuvent être comparés *de façon relative*. Par exemple, une AD appartenant au quintile 1 est marquée par des conditions plus favorables que les AD du Québec appartenant aux quintiles 2, 3, 4 et 5. La *zone de référence*, c'est-à-dire le territoire auquel les conditions des AD sont comparées, est alors le Québec (voir (a)).

Cette répartition n'est toutefois pas toujours pertinente lorsque l'on veut établir la position relative d'une AD par rapport à un ensemble plus petit auquel elle appartient. Pour ce faire, il s'agit d'établir une nouvelle zone de référence au sein de laquelle seules les valeurs de défavorisation de cette zone sont prises en compte et réparties en cinq classes (ou quintiles) allant des 20 % de résidents les plus favorisés (quintile 1) aux 20 % les plus défavorisés (quintile 5).

Dans le présent document, les AD ont été classées selon deux zones de référence :

- i) *Par rapport à la région sociosanitaire de Montréal* (voir (b)). Cela permet de comparer la situation de défavorisation du CSSS et de ses parties par rapport à la situation sur l'ensemble de l'île de Montréal (section II).
- ii) *Par rapport à un CSSS* (voir (c)). Cela permet de comparer la répartition de la défavorisation uniquement à l'intérieur du territoire du CSSS (sections III et IV).

Ces deux perspectives sur la défavorisation sont donc complémentaires : elles permettent à la fois de positionner un CSSS dans son environnement régional et de distinguer plus finement les écarts au niveau local.





Création des profils de défavorisation

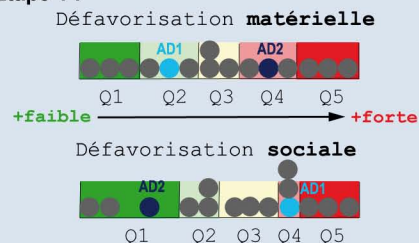
L'indice de défavorisation permet de déterminer le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) soit sur le plan matériel, soit sur le plan social. Pour cela, toutes les AD d'une zone de référence donnée sont d'abord rangées selon leurs valeurs de défavorisation *matérielle*. Puis elles sont regroupées en cinq classes (appelées **quintiles**) comprenant chacune 20 % de la population, allant de la plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5). La même opération est répétée pour la composante *sociale*. À chaque AD sont ainsi associés un quintile matériel et un quintile social, pour la zone de référence étudiée (voir graphique Étape 1, exemple avec deux AD : AD1 et AD2).

Cependant, il est aussi intéressant et pertinent de caractériser la défavorisation d'une AD en considérant *simultanément* sa défavorisation matérielle et sociale. Il suffit alors de croiser les quintiles des deux composantes pour créer une grille de 25 cellules dans lesquelles se situent les AD (voir graphique Étape 2, avec les mêmes AD1 et AD2).

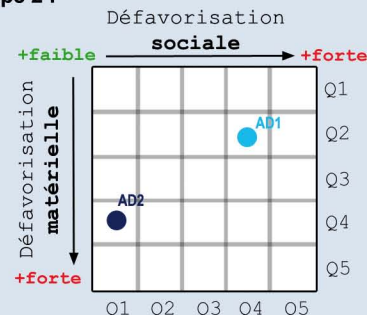
Enfin, pour qualifier plus simplement les conditions de défavorisation, les AD sont regroupées en cinq **profils** selon leur position sur la grille :

- Conditions matériellement et socialement plus favorables (vert)
 - Conditions moyennes (jaune)
 - Conditions plus défavorables socialement - mais pas matériellement (bleu)
 - Conditions plus défavorables matériellement - mais pas socialement (orange)
 - Conditions matériellement et socialement plus défavorables (mauve)
- (voir graphique Étape 3, avec les mêmes AD1 et AD2).

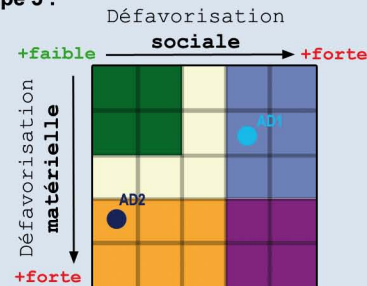
Étape 1 :



Étape 2 :



Étape 3 :



Comment interpréter la légende ?

La légende employée dans le document résume de façon dynamique les cinq profils de défavorisation.

L'agencement des profils vise à donner l'effet de gradation (défavorisation faible, moyenne et forte), tout en opposant les conditions extrêmes au moyen des tons de couleur. En parallèle, les deux composantes de la défavorisation se combinent à travers l'interpénétration des formes (ellipses) et des couleurs (bleu + orange = mauve). Le tout dessine une flèche qui pointe vers le bas et indique la détérioration des conditions de vie dans le territoire étudié.



Regroupement des conditions plus défavorables d'une composante



Conditions plus défavorables socialement mais pas matériellement

Conditions plus défavorables socialement et matériellement

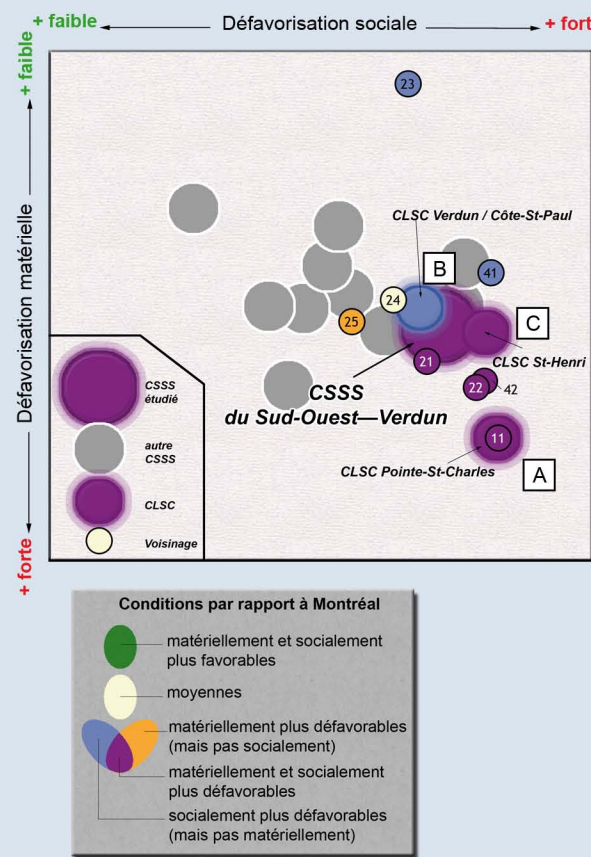
Conditions plus défavorables sur le plan social

(Valable également pour la composante matérielle)

II. Zone de référence : la région de Montréal

Cette partie a pour but de décrire la situation de défavorisation du CSSS par rapport à la région sociosanitaire de Montréal. À l'intérieur de cette zone de référence, les valeurs de défavorisation ont été reclassées pour déterminer les cinq quintiles matériels, les cinq quintiles sociaux et les cinq profils. On s'intéresse ensuite à la répartition de la population du CSSS dans les différents quintiles montréalais, pour pouvoir comparer cette distribution à la situation régionale. Certains espaces peuvent accueillir une concentration plus importante de populations plus ou moins défavorisées par rapport à la référence montréalaise.

Positionnement du CSSS et de ses parties



Ce graphique situe le CSSS et ses territoires constituants, les uns par rapport aux autres, selon les valeurs moyennes de défavorisation matérielle et sociale.

En particulier, le positionnement des CLSC et des voisinages (voir carte des voisinages à la page 9) sert à illustrer leur niveau moyen de défavorisation par rapport à Montréal.

Quant aux couleurs utilisées, elles correspondent aux profils de défavorisation décrits dans la légende.

Les points gris indiquent la position des autres CSSS de la région.

Classement¹ selon les valeurs moyennes de défavorisation

	Matérielle	Sociale
	Rang	
CSSS du Sud-Ouest—Verdun	10	10
CLSC Pointe-St-Charles	28	28
11. Pointe-St-Charles	94	90
CLSC Verdun / Côte-St-Paul	19	22
21. Côte-St-Paul	81	76
22. Wellington-de-l'Église	91	84
23. Île-des-Sœurs	3	68
24. Desmarchais-Crawford	59	61
25. Ville-Émard	73	50
CLSC St-Henri	22	25
41. Petite-Bourgogne	45	89
42. St-Henri	90	85

1. Rang sur 12 CSSS, 29 CLSC ou 101 voisinages de la RSS de Montréal, du moins défavorisé au plus défavorisé.

Quelques constats

Globalement, la défavorisation occupe une place majeure dans le CSSS du Sud-Ouest—Verdun, qu'il s'agisse de la composante sociale ou matérielle.

Cette situation place le CSSS au 10^e rang sur les 12 CSSS et parmi les rares présentant des conditions défavorables sur les deux composantes à la fois.

Si le niveau moyen de défavorisation des CLSC Verdun / Côte-St-Paul et St-Henri est comparable à la moyenne du CSSS, déjà peu avantageuse, le CLSC Pointe-St-Charles est encore bien plus défavorisé, surtout sur le plan matériel. En effet, le CLSC Pointe-St-Charles se distingue de l'ensemble du CSSS (voir [A] de la figure), avec 78 % de ses résidents qui vivent dans des conditions de

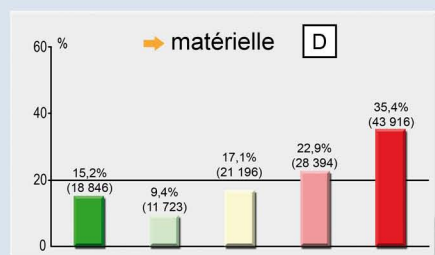
défavorisation combinée. Il occupe l'avant-dernier rang parmi les CLSC les plus défavorisés de Montréal (28^e sur 29) pour les composantes matérielle et sociale de la défavorisation.

Les conditions sociales et matérielles du CLSC Verdun / Côte-St-Paul sont légèrement plus favorables que celles des deux autres CLSC (voir [B]). Le voisinage de l'Île-des-Sœurs, beaucoup plus favorisé matériellement (3^e plus avantagé sur 101 voisinages) se distingue nettement du lot.

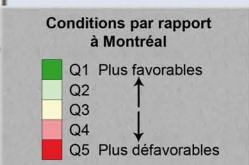
À l'instar de la situation qui prévaut dans le CSSS, le CLSC St-Henri est davantage marqué par la défavorisation combinée (voir [C]). En fait, 53 % de sa population est touchée par ce type de défavorisation.



Répartition par composante

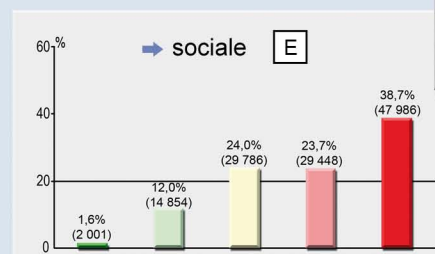


Ces deux graphiques permettent d'observer la répartition, en nombre et en pourcentage, de la population du CSSS selon le degré de défavorisation (matérielle ou sociale, indépendamment l'une de l'autre).



En haut ou en bas de 20 % ?

Pour un quintile donné, une proportion supérieure à 20 % signifie qu'il est surreprésenté par rapport à Montréal. Inversement, une proportion inférieure à 20 % signifie que le quintile est sous-représenté.



à 20 % signifie qu'il est surreprésenté par rapport à Montréal. Inversement, une proportion inférieure à 20 % signifie que le quintile est sous-représenté.

Comment interpréter la situation de mon CSSS ?

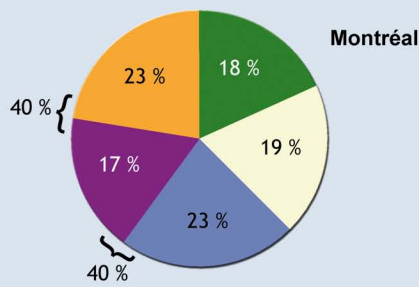
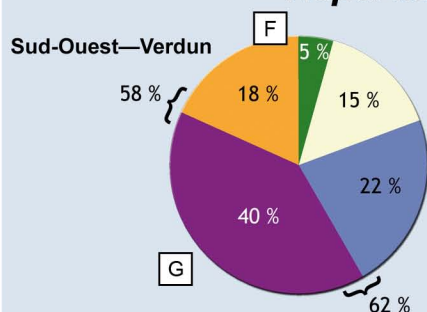
Tel qu'indiqué précédemment, l'analyse de la situation se fait uniquement à partir des données de Montréal, réparties en quintiles puis en profils de défavorisation. Ces catégories se trouvent distribuées inégalement dans l'espace montréalais.

Cela se traduit par :

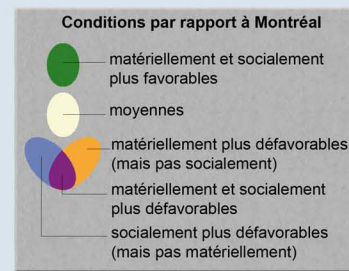
- une variation des pourcentages de population entre chaque catégorie d'un CSSS,
- une différence de pourcentages entre mon CSSS et Montréal.

Pour bien saisir les particularités de mon CSSS, il convient donc de comparer sa situation à la moyenne montréalaise.

Répartition par profil



Ce graphique permet d'illustrer la concentration de la défavorisation, en pourcentage de la population, selon les cinq profils (ou conditions) de défavorisation. Montréal sert de repère pour situer le CSSS par rapport à la moyenne de la région socio-sanitaire.



Quelques constats

Sur le plan matériel (voir **D**), plus du tiers de la population du CSSS (35 %) vit dans les secteurs les plus défavorisés de Montréal (quintile 5).

Cette situation est valable aussi pour la composante sociale (voir **E**) : la proportion de personnes fortement défavorisées (39 %) frôle le double de la moyenne montréalaise. À l'opposé, le quintile 1 est sous-représenté avec une infime proportion de 2 % de la population.

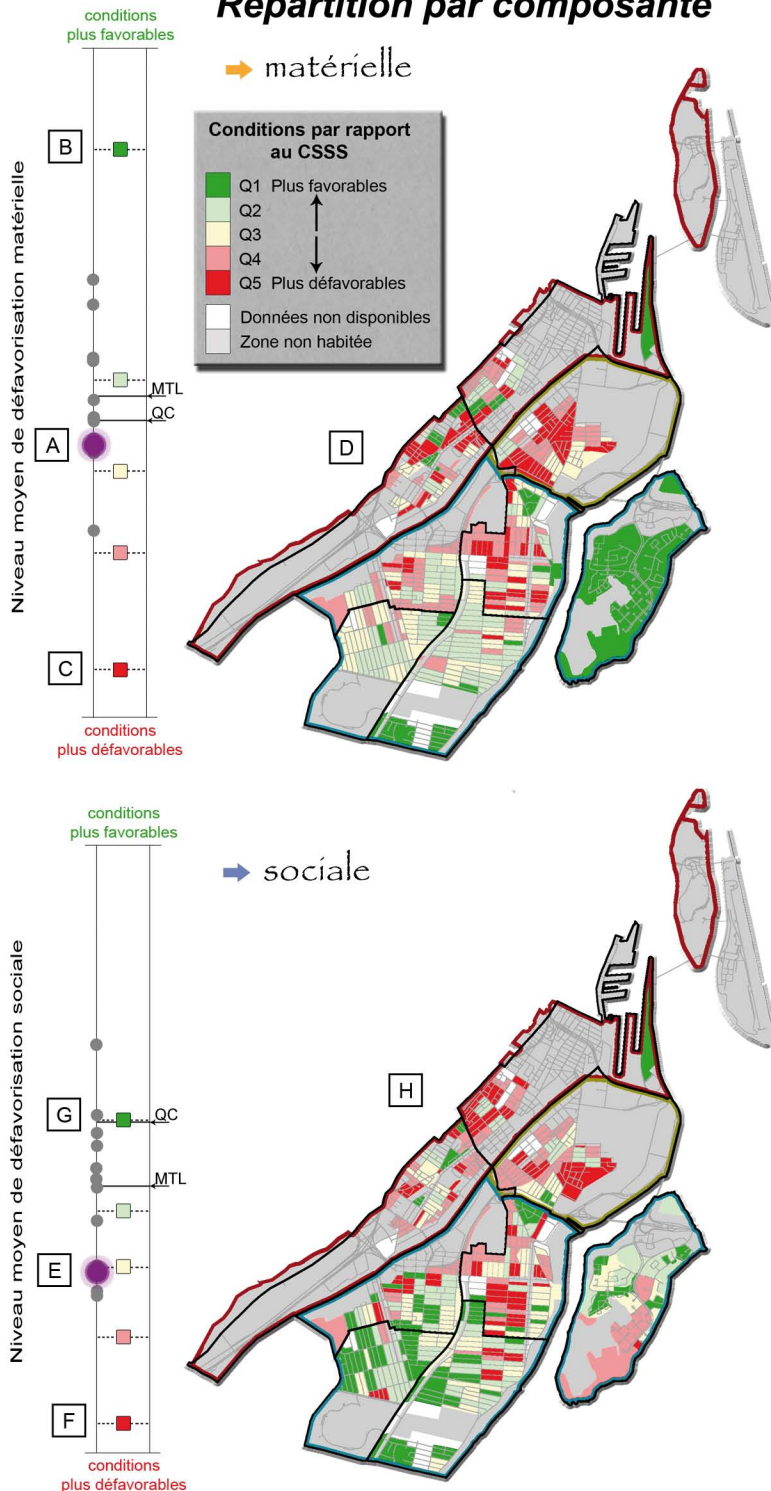
En combinant les deux composantes, on constate que les secteurs les plus favorables matériellement et socialement ne recueillent que 5 % de la population du CSSS, une proportion minime par rapport à la moyenne montréalaise (18 %) - voir **F**.

Le CSSS se démarque surtout par une concentration élevée de personnes résidant dans les secteurs caractérisés par les conditions les plus défavorables matériellement et socialement : 40 % de sa population est concernée par ce profil (voir **G**), soit deux fois plus que Montréal dans son ensemble (17 %).

III. Zone de référence : le CSSS

Cette section vise à illustrer la répartition spatiale de la défavorisation à l'échelle locale, information essentielle aux gestionnaires qui planifient les ressources et les services offerts. La zone de référence est maintenant le CSSS lui-même, ce qui permet d'identifier les quintiles de défavorisation, des plus riches aux plus pauvres du CSSS. Des points de comparaison avec les autres territoires sont présentés de façon à établir si les favorisés et les défavorisés du CSSS se rapprochent ou s'éloignent de la moyenne montréalaise ou québécoise.

Répartition par composante



Comment lire les axes ?

Les axes situés à gauche servent à positionner les valeurs moyennes de défavorisation des différents quintiles du CSSS. Ainsi, les catégories représentées sur les cartes (quintiles 1 à 5) sont situées par rapport à d'autres repères que sont le CSSS étudié (point mauve), les autres CSSS (points gris), la RSS de Montréal et le Québec. Les limites inférieure et supérieure des axes correspondent aux positions extrêmes des quintiles les plus défavorisés et les plus favorisés à Montréal, ce qui permet de juger de la position relative des quintiles cartographiés.

Quelques constats

Les conditions d'ensemble de défavorisation matérielle au sein du CSSS sont moins bonnes que celles du Québec ou de Montréal (voir [A]).

L'écart entre les quintiles 1 et 5 est très important, chacun se trouvant dans les conditions extrêmes de Montréal (voir [B] et [C]).

C'est essentiellement au centre du CSSS que se localisent les plus défavorisés matériellement, alors que l'Île-des-Soeurs rassemble la majeure partie des secteurs les plus favorisés (quintile 1) - voir [D].

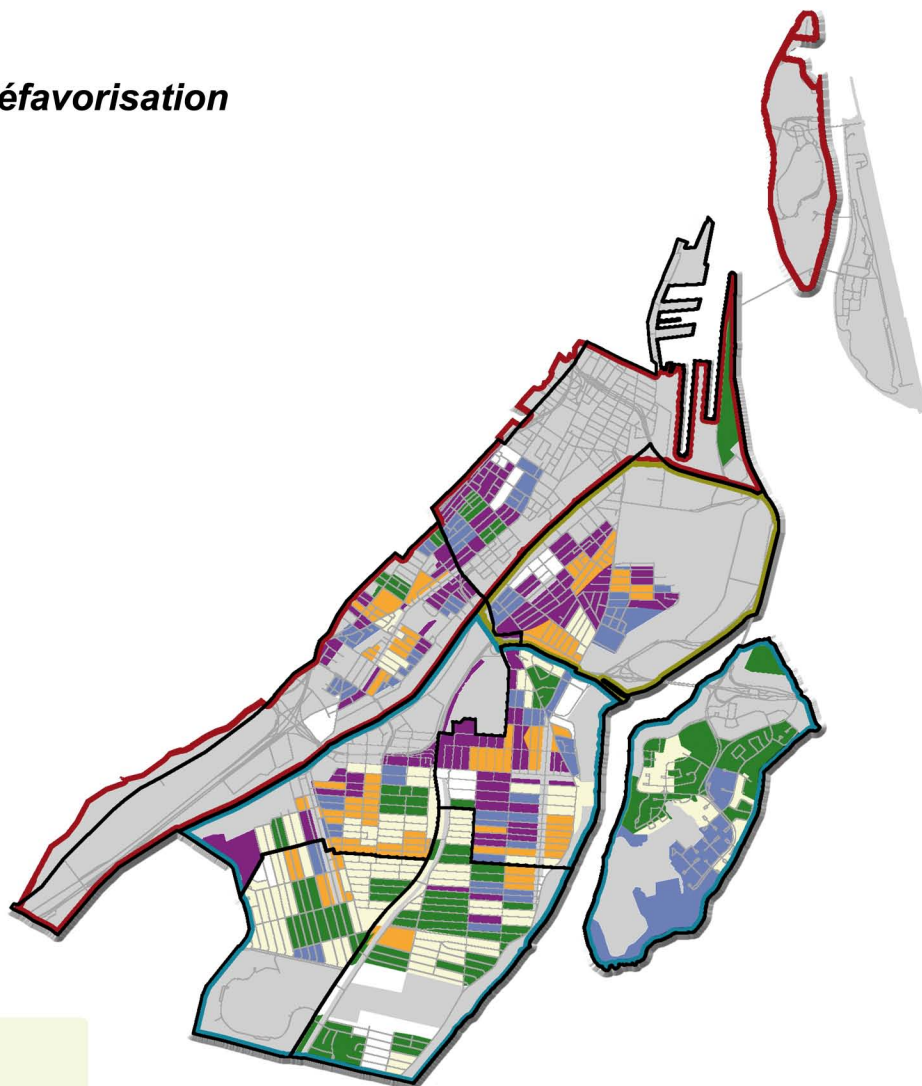
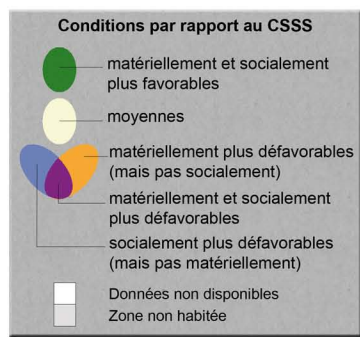
Pour ce qui est de la composante sociale, le CSSS présente une situation largement plus défavorable que celle de Montréal ou du Québec (voir [E]).

Les territoires les plus défavorisés socialement du CSSS sont parmi les plus défavorisés de l'île (voir [F]) alors que les plus favorisés se retrouvent juste au niveau de la moyenne québécoise (voir [G]).

Les secteurs les plus défavorisés socialement sont à peu près les mêmes que ceux qui sont défavorisés matériellement (voir [H]).



Répartition en profils de défavorisation



Quelques constats

Le territoire du CSSS présente une concentration marquée de la défavorisation : les secteurs les plus défavorisés matériellement et socialement se concentrent majoritairement au centre nord, dans les vieux quartiers juxtaposés au canal de Lachine.

Les conditions marquant les CLSC Pointe-St-Charles et St-Henri sont ainsi dominées par la défavorisation combinée, qui touche respectivement 52 % et 37 % de leur population. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, pour le nord du CLSC Verdun / Côte-St-Paul.

La partie sud du CSSS échappe, à part de très rares enclaves, à la défavorisation matérielle et sociale. Les conditions se situent soit parmi les plus favorables matériellement et socialement ou dans la moyenne du CSSS.

Qu'est-ce qu'un voisinage ?

La carte des voisinages de l'île de Montréal a récemment été conçue par la Direction de santé publique en concertation avec divers intervenants locaux. Elle a pour but de diviser les territoires sociosanitaires de la région montréalaise en unités plus fines qui reflètent des réalités sociales distinctes et, bien souvent, des milieux nécessitant des interventions différentes¹.

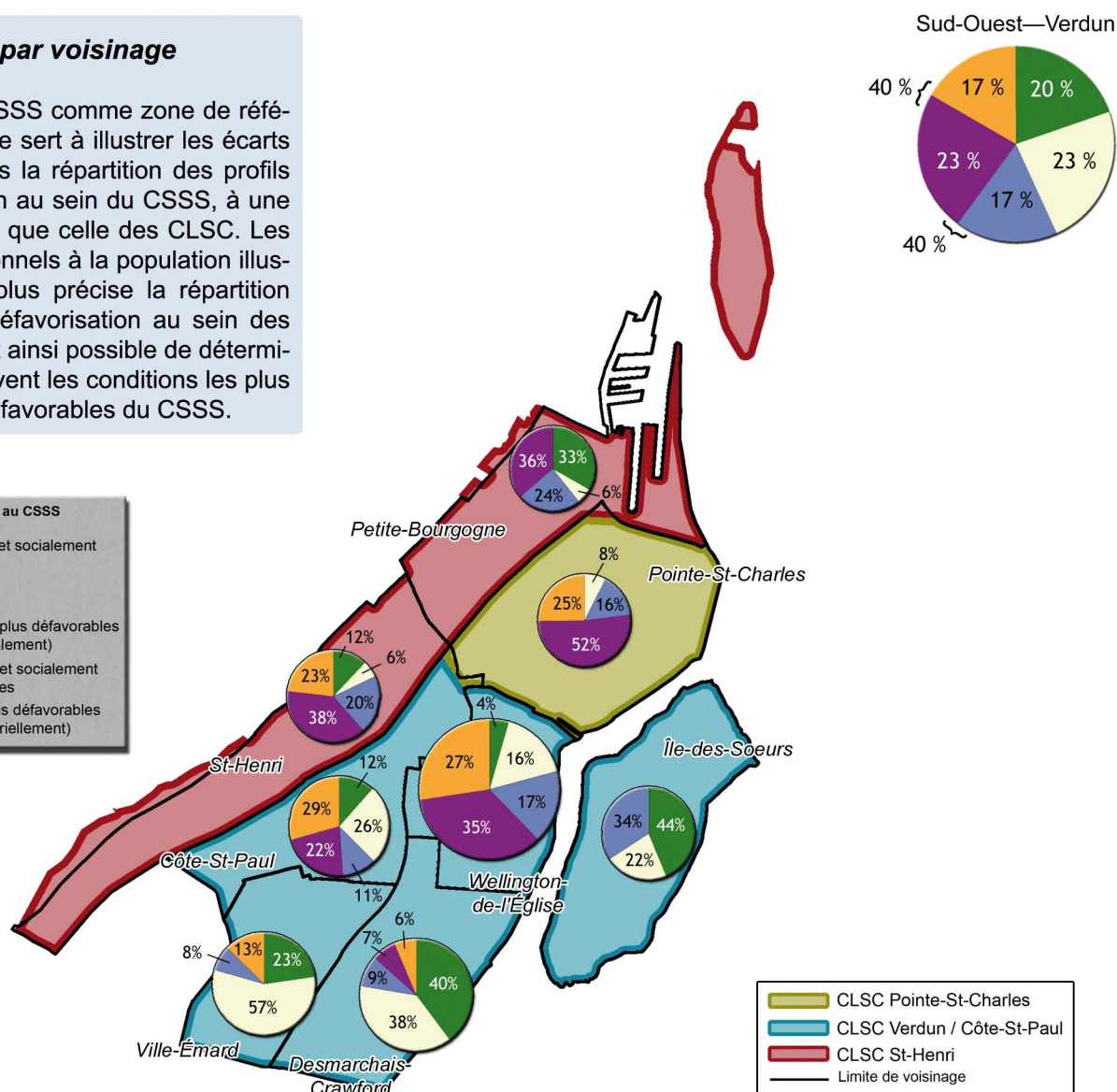
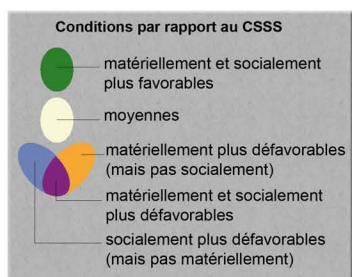


1. La version préliminaire de la carte des voisinages compte 101 voisinages pour l'ensemble de l'île.

IV. Différences entre voisinages

La répartition par voisinage

En gardant le CSSS comme zone de référence, cette carte sert à illustrer les écarts qui existent dans la répartition des profils de défavorisation au sein du CSSS, à une échelle plus fine que celle des CLSC. Les cercles proportionnels à la population illustrent de façon plus précise la répartition des profils de défavorisation au sein des voisinages. Il est ainsi possible de déterminer où se retrouvent les conditions les plus favorables ou défavorables du CSSS.



Quelques constats

La répartition des profils de défavorisation au sein de chaque voisinage confirme le contraste marqué entre le nord et le sud du CSSS, mais elle met surtout en relief le poids qu'exercent certains voisinages en particulier.

Notamment, la défavorisation matérielle et sociale est dominante dans Pointe-St-Charles, touchant plus de la moitié de sa population. On n'y trouve aucune population favorisée sur les deux plans et très peu de résidents (8 %) dont les conditions s'apparentent à la moyenne du CSSS. Wellington-de-l'Église regroupe près d'un tiers (9 000 résidents) de la défavorisation combinée du CSSS. Seulement 20 % de sa population est localisée hors des secteurs les plus défavorisés du CSSS. Le cumul de conditions sociales et matérielles défavorables est également fort présent dans deux autres voisinages (St-Henri et Petite-Bourgogne), touchant le tiers de leur population. Néanmoins, Petite-Bourgogne présente, par rapport à la moyenne du CSSS, une proportion plus importante de conditions plus favorables sur les deux plans.

À eux deux, Desmarchais-Crawford et Île-des-Sœurs regroupent plus de la moitié (13 000 personnes) des habitants du CSSS localisés dans les secteurs aux conditions favorables matériellement et socialement. Pour Ville-Émard et Desmarchais-Crawford, environ 80 % de leurs habitants se retrouvent dans des secteurs plus favorisés ou dans la moyenne du CSSS.



Répartition de la défavorisation matérielle selon les quintiles

Zone de référence : CSSS du Sud-Ouest—Verdun

	←-----								Total		
	Conditions plus favorables				Conditions plus défavorables						
	Q1		Q2		Q3		Q4			Q5	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS du Sud-Ouest—Verdun	24 686	20	25 076	20	24 512	20	24 863	20	24 938	20	124 075
CLSC Pointe-St-Charles	0	0	742	6	2 170	17	3 594	29	6 077	48	12 583
Pointe-St-Charles	0	0	742	6	2 170	17	3 594	29	6 077	48	12 583
CLSC Verdun / Côte-St-Paul	18 341	21	20 990	24	20 118	23	16 641	19	11 527	13	87 617
Côte-St-Paul	0	0	4 100	28	2 972	21	5 746	40	1 658	11	14 476
Wellington-de-l'Église	1 869	7	3 324	13	4 743	18	7 094	27	9 300	35	26 330
Île-des-Sœurs	13 156	100	0	0	0	0	0	0	0	0	13 156
Desmarchais-Crawford	2 477	13	8 554	46	4 944	27	1 891	10	569	3	18 435
Ville-Émard	839	6	5 012	33	7 459	49	1 910	13	0	0	15 220
CLSC St-Henri	6 345	27	3 344	14	2 224	9	4 628	19	7 334	31	23 875
Petite-Bourgogne	4 730	44	2 183	20	0	0	2 142	20	1 804	17	10 859
St-Henri	1 615	12	1 161	9	2 224	17	2 486	19	5 530	42	13 016

Répartition de la défavorisation sociale selon les quintiles

Zone de référence : CSSS du Sud-Ouest—Verdun

	←-----								Total		
	Conditions plus favorables				Conditions plus défavorables						
	Q1		Q2		Q3		Q4			Q5	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS du Sud-Ouest—Verdun	24 931	20	24 521	20	24 834	20	24 770	20	25 019	20	124 075
CLSC Pointe-St-Charles	397	3	1 639	13	2 095	17	4 855	39	3 597	29	12 583
Pointe-St-Charles	397	3	1 639	13	2 095	17	4 855	39	3 597	29	12 583
CLSC Verdun / Côte-St-Paul	21 802	25	18 923	22	19 816	23	12 963	15	14 113	16	87 617
Côte-St-Paul	3 460	24	3 362	23	2 876	20	2 085	14	2 693	19	14 476
Wellington-de-l'Église	3 228	12	1 937	7	7 551	29	5 192	20	8 422	32	26 330
Île-des-Sœurs	2 485	19	3 255	25	2 914	22	4 081	31	421	3	13 156
Desmarchais-Crawford	5 344	29	5 936	32	4 194	23	899	5	2 062	11	18 435
Ville-Émard	7 285	48	4 433	29	2 281	15	706	5	515	3	15 220
CLSC St-Henri	2 732	11	3 959	17	2 923	12	6 952	29	7 309	31	23 875
Petite-Bourgogne	1 532	14	2 089	19	642	6	1 721	16	4 875	45	10 859
St-Henri	1 200	9	1 870	14	2 281	18	5 231	40	2 434	19	13 016

Répartition de la défavorisation selon les profils

	Conditions par rapport au CSSS du Sud-Ouest—Verdun										Total
	matériellement ET socialement plus favorables		moyennes		socialement plus défavorables (pas matériellement)		matériellement plus défavorables (pas socialement)		matériellement ET socialement plus défavorables		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS du Sud-Ouest—Verdun	24 569	20	28 940	23	20 765	17	20 777	17	29 024	23	124 075
CLSC Pointe-St-Charles	0	0	953	8	1 959	16	3 178	25	6 493	52	12 583
Pointe-St-Charles	0	0	953	8	1 959	16	3 178	25	6 493	52	12 583
CLSC Verdun / Côte-St-Paul	19 379	22	26 581	30	13 489	15	14 581	17	13 587	16	87 617
Côte-St-Paul	1 678	12	3 750	26	1 644	11	4 270	29	3 134	22	14 476
Wellington-de-l'Église	1 170	4	4 322	16	4 444	17	7 224	27	9 170	35	26 330
Île-des-Sœurs	5 740	44	2 914	22	4 502	34	0	0	0	0	13 156
Desmarchais-Crawford	7 324	40	6 973	38	1 678	9	1 177	6	1 283	7	18 435
Ville-Émard	3 467	23	8 622	57	1 221	8	1 910	13	0	0	15 220
CLSC St-Henri	5 190	22	1 406	6	5 317	22	3 018	13	8 944	37	23 875
Petite-Bourgogne	3 621	33	642	6	2 650	24	0	0	3 946	36	10 859
St-Henri	1 569	12	764	6	2 667	20	3 018	23	4 998	38	13 016

Références bibliographiques

Bonneau J., Ménard M., Paquet G., Pampalon R., *Programme de soutien aux jeunes parents ; rapport sur la clientèle à cibler*, Institut national de santé publique du Québec, 2001.

Conseil canadien de développement social - CCDS, *Projet sur la pauvreté urbaine*, 2007, <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2007/ppu/>

Dupont M. A., Pampalon R. et Hamel D., *Inégalités sociales et mortalité des femmes et des hommes atteints de cancer au Québec, 1994-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Hamel D. et Pampalon R., *Traumatismes et défavorisation au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 7 p.

Hatfield M., « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Horizons, Projet de recherche sur les politiques*, Volume 7, No 2, 2004, p. 19-26.

Pampalon R., *Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 11 p.

Pampalon R. et Raymond G., « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies Chroniques au Canada*, 21(3), 2000, p. 113-122.

Pampalon R., Hamel D. et Raymond G., *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec - Mise à jour 2001*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Philibert M., Pampalon R., Thouez J.-P., Loiselle C., *Are local services reaching deprived groups in Québec?*, Poster presented at the 2nd Conference of the International Society for Equity in Health, 2002, June 14 to 17, Toronto.

Townsend P., « Deprivation », *Journal of Social Policy*, 16(2), 1987, p. 125-146.

Dans la même série :

Regard sur la défavorisation à Montréal

Région sociosanitaire de Montréal

CSSS de l'Ouest-de-l'Île (601)

CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle (602)

CSSS du Sud-Ouest—Verdun (603)

CSSS de la Pointe-de-l'Île (604)

CSSS Lucille-Teasdale (605)

CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (606)

CSSS de la Montagne (607)

CSSS Cavendish (608)

CSSS Jeanne-Mance (609)

CSSS de Bordeaux-Cartierville—Saint-Laurent (611)

CSSS du Coeur-de-l'Île (612)

CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord (613)